



I SO BEAFRICA

COLLECTIF SAUVONS LA CENTRAFRIQUE (CSLC)

LETTRE OUVERTE A L'ATTENTION DE
MADAME FATOU BENSOUDA
PROCUREURE
A LA COUR PENALE INTERNATIONALE
Unité des informations et des éléments de preuve
Bureau du Procureur
Boîte Postale 19519
2500 CM, La Haye
Pays-Bas
otp.informationdesk@icc-cpi.int

OBJET : Interpellation de la Cour Pénale Internationale
pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique

Madame la Procureure,

La communauté internationale s'est dotée d'une juridiction permanente (**La cour Pénale Internationale**) dont l'objectif est de mettre fin aux exactions, de punir les bourreaux, de lutter contre l'oubli, et de dissuader les criminels potentiels de commettre des crimes de guerre, des génocides et autres crimes contre l'humanité.

Des trois modes de saisine de la Cour, on peut noter l'ouverture d'une enquête par le procureur de sa propre initiative, et au vu des renseignements concernant des crimes relevant de la compétence de la Cour.

Or, c'est avec grand intérêt que le « COLLECTIF SAUVONS LA CENTRAFRIQUE » a suivi vos différents communiqués et interventions mettant en garde les belligérants en Centrafrique sur le non-respect des droits de l'homme.

La récurrence de vos déclarations tenues le 23 avril, les 8 et 15 août 2013 au début même de la crise, témoigne de l'attention que vous portez à ces tristes événements.

Déjà, le 23 avril 2013 vous déclariez que « *Les Centrafricaines et Centrafricains ont déjà trop souffert. Je n'hésiterai pas à poursuivre en justice ceux qui sont responsables de leur*

souffrance », « Notre mandat est de mettre fin à l'impunité pour de tels crimes et notre compétence s'étend sur tout le territoire de la République centrafricaine ».

Et, en vous référant aux conclusions du récent rapport des experts indépendants de l'ONU sur la Centrafrique qui ont affirmé que *« des crimes pouvant relever de la compétence de la CPI continuent d'être commis dans le pays, y compris des attaques contre des civils, des meurtres, des viols et le recrutement d'enfants soldats », vous avez prévenu que le « bureau jouera son rôle et mènera des enquêtes et des poursuites à l'encontre des personnes portant la responsabilité la plus lourde dans les crimes graves, le cas échéant ». « Nous avons démontré par le passé, notamment par les poursuites engagées à l'encontre de M. Jean-Pierre Bemba, que nous n'hésiterons pas à le faire..... ».*

L'ensemble de vos propos dévoilent votre attachement à l'application rigoureuse de la justice et la lutte contre l'impunité.

Aujourd'hui, la Centrafrique a basculé dans une guerre atroce dont la population paye un lourd tribut. De multiples rapports et reportages publiés récemment affirment, sur la base d'enquêtes rigoureuses, l'existence de plusieurs centaines de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité souvent inédits. Nous relevons entre autres les rapports suivants :

- **Amnesty International** : « CAR: Human rights crisis spiralling out of control »
Index AI : AFR19/003/2013, 29 octobre 2013
- **Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA)** : « Rapport de situation sur la Centrafrique n°30 », du 25 octobre au 8 novembre 2013
- **Human Right Watch** : «Ils sont venus pour tuer », Décembre 2013,
http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/car1213_web_FR.pdf

Au vu de cette situation dramatique qui est relevée par les organismes en charge des droits de l'homme, et dont les rapports sont circonstanciés, et fort de votre engagement à faire la lumière sur ces crimes, le « COLLECTIF SAUVONS LA CENTRAFRIQUE » vous interpelle et vous invite de la manière la plus solennelle, à :

- **Saisir dans les plus brefs délais, la chambre préliminaire de la Cour Pénale internationale afin d'obtenir une autorisation en vue de diligenter une enquête sur les crimes et exactions commis en Centrafrique ;**
- **établir les responsabilités des crimes commis par toutes les parties en cause ;**
- **mettre un terme à l'impunité qui prévaut en Centrafrique depuis plusieurs années.**

Le besoin de recourir à une institution comme la Cour Pénale Internationale, capable de garantir à un peuple une justice équitable, fait partie des missions que le « **COLLECTIF SAUVONS LA CENTRAFRIQUE** », s'est fixées dans ses statuts et qui vise entre autre à

« ŒUVRER POUR UNE JUSTICE POUR TOUS ET A LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ »

Aussi, nous vous saurions gré des diligences que vous voudriez bien prendre pour déclencher cette procédure indispensable à la mise en place du processus de paix auquel « le COLLECTIF SAUVONS LA CENTRAFRIQUE » s'emploie actuellement.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Procureure, l'expression de ma très haute considération.

Le Président

Serge Singha Bengba

Collectif Sauvons la Centrafrique
Association loi 1901 – Numéro : W912007756
10, Avenue Henri Charon – 91270 Vigneux-sur-Seine
Email : sauvonslacentrafrique@yahoo.fr ou singha.serge@yahoo.fr - Tél : 00(33)603427224